

DELIBERATION N° 82/134 : RESTRUCTURATION DE LA PLACE FERRI DE LUDRES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOLOREM PORTANT AVANCE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en date du 18 Mai 1982, elle l'avait autorisé à signer à la SOLOREM un traité de concession dans le cadre de la restructuration du centre du Village.

Il rappelle que ce traité prévoyait dans ses articles 10 et 11 la possibilité pour la commune de mettre à la disposition de la SOLOREM la trésorerie nécessaire relative à cette opération et budgétée par la commune.

Il donne lecture de la lettre de la SOLOREM relative à cette affaire ainsi que du projet de convention qu'elle entend passer avec la Commune, concernant les conditions de préfinancement de la Commune face aux disponibilités de trésorerie qu'elle pourrait dégager et qui porteraient intérêt au profit de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- rappelle qu'il a inscrit au programme 16/82, dans le cadre du budget primitif 1982, la somme de 500 000 Frs,
- autorise le Maire à signer avec la SOLOREM la convention portant avance de trésorerie pour le financement des dépenses d'aménagement de la Place Ferri de Ludre,
- décide, dans le cadre de cette convention, de verser un acompte de 200 000 Frs à la SOLOREM à titre de 1er acompte sur les opérations de restructuration de la Place Ferri de Ludre.